

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE D'OLIVESE**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **30 Janvier 2023**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

M. René Landry **BRUNETTI**, demeurant à OLIVESE (20140), Né à ARGIUSTA-MORICCIO le 10 juin 1923, Décédé le 14 février 2021 à PROPRIANO.

Désignation des biens :

Un caseddu cadastré Section D, N°168, Ldt VIGNA VECCHIA, pour 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr**

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**